



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 juin 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Imelda Smolcic (Uruguay)

#### Additif

### Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

[Point 3 b)]

### Programme 16

#### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

1. À sa 13<sup>e</sup> séance, le 12 juin 2012, le Comité a examiné le programme 16 (« Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique ») du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 16)].

2. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a présenté le programme et répondu aux questions posées pendant la séance.

#### Examen de la question

3. Le Comité s'est dit satisfait du programme 16 (« Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique ») du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 16)] et des travaux de la CESAP dans la région, qui abrite les deux tiers de la population mondiale. Il s'est par ailleurs félicité du soutien apporté aux pays les moins avancés.



4. En ce qui concerne l'orientation générale du programme, le Comité s'est inquiété du pessimisme que semble inspirer la situation de la région Asie-Pacifique. Il a demandé des précisions concernant l'intégration de tous les mandats actuels dans le cadre stratégique pour la période 2014-2015. Pour ce qui est de la coopération intrarégionale et interrégionale, le Comité a voulu savoir dans quelle mesure les commissions régionales collaboraient entre elles et avec d'autres organisations de leur région pour définir leurs activités.

5. Pour ce qui est du sous-programme 4, les délégations ont demandé des explications quant à la notion de « sociétés » évoquée dans l'objectif correspondant. Elles ont estimé que ce terme devrait figurer comme il se doit dans les objectifs de tous les sous-programmes.

6. S'agissant du sous-programme 5, le Comité a été d'avis que comme le libellé de l'objectif, l'intitulé du sous-programme devrait comprendre le mot « gestion » et se lire comme suit : « Technologies de l'information et des communications et réduction et gestion des risques de catastrophe ».

7. Concernant le sous-programme 6, le Comité s'est demandé ce que recouvrait exactement l'expression « égalité de tous les groupes sociaux », employée pour définir l'objectif à atteindre; il lui a semblé préférable de la remplacer par « égalité des chances pour tous les groupes sociaux ».

8. Les délégations ont par ailleurs fait observer que par souci de clarté, compte tenu de l'importance accordée à l'égalité des sexes dans le programme de travail, il convenait d'harmoniser cette notion dans tous les sous-programmes. Elles ont aussi recommandé d'harmoniser les titres des sous-programmes pour faciliter la compréhension.

#### **Conclusions et recommandations**

9. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 16 (« Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique ») du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve que les modifications ci-après y soient apportées :**

##### **Orientation générale**

###### ***Paragraphe 16.4***

**Remplacer les troisième et quatrième phrases par : « En sa qualité de commission régionale de l'Organisation des Nations Unies, la CESAP offre une tribune à chaque État Membre et joue le rôle d'assemblée régionale de l'ONU. La promotion de la coopération régionale sera au cœur de ses activités ».**

###### ***Paragraphe 16.7***

**Remplacer la troisième phrase par : « L'action de sensibilisation de la CESAP s'appuiera sur des analyses fondées sur l'observation factuelle qui rendent compte des disparités entre pays et à l'intérieur de ceux-ci, notamment celles qui existent entre hommes et femmes, en s'attachant en priorité à appréhender les problèmes des pays qui ont des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en**

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

*Paragraphe 16.11*

Corrections sans objet en français.

Sous-programme 2  
Commerce et investissement

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Corrections sans objet en français.

*Indicateurs de succès*

Remplacer la formulation de l'indicateur de succès b) ii) par la formulation suivante : « Nombre d'États membres de la CESAP participant aux mécanismes de coopération régionale que soutiennent le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique en vue d'appuyer l'innovation et le développement et le transfert de technologie, ou qui concernent le domaine de la mécanisation agricole, ou indiquant que ceux-ci leur ont été utiles ».

Remplacer la formulation de l'indicateur de succès c) ii) par la formulation suivante : « Pourcentage de participants aux activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique indiquant avoir amélioré leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en vue d'appuyer l'innovation et de mettre au point et de transférer des technologies, ou qui concernent le domaine de la mécanisation agricole ».

*Paragraphe 16.18*

Remplacer la sixième phrase par : « La création d'un réseau Asie-Pacifique chargé de contrôler l'outillage agricole contribuera de façon notable à promouvoir et à faciliter la commercialisation d'un outillage sûr et respectueux de l'environnement ».

Sous-programme 3  
Transports

Stratégie

*Paragraphe 16.21*

Remplacer la troisième phrase par : « À cet égard, la Division des transports collaborera plus étroitement avec les bureaux sous-régionaux afin de renforcer la coopération sous-régionale en matière de transports, ainsi qu'avec d'autres divisions et bureaux, en particulier la Division du commerce et de l'investissement, en vue d'améliorer la coordination des mesures de facilitation du commerce et des transports; la Division des technologies de l'information et des communications au service de la

réduction des risques de catastrophe, pour promouvoir l'utilisation de l'informatique dans les opérations de transport; la Division de l'environnement et du développement, pour sensibiliser davantage l'opinion publique aux transports écologiquement viables et renforcer les capacités dans ce domaine; la Division des politiques macroéconomiques et du développement, pour examiner et faire connaître de nouveaux modes de financement des infrastructures de transport; le bureau sous-régional de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, pour appuyer les activités du groupe de travail sur les transports et les postes frontière du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale; et le Bureau sous-régional pour le Pacifique, afin d'étudier et de définir les possibilités d'action concernant le trafic maritime entre les îles ».

**Sous-programme 4**  
**Environnement et développement**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Corrections sans objet en français.

*Indicateurs de succès*

Remplacer la formulation de l'indicateur de succès b) par ce qui suit : « Nombre de politiques, stratégies et initiatives élaborées par les gouvernements et les autres parties prenantes pouvant être imputables dans une certaine mesure aux interventions de la CESAP dans le domaine des politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes et de stratégies de développement durable qui profitent à tous ».

**Stratégie**

*Paragraphe 16.23*

Remplacer la deuxième phrase par : « L'orientation stratégique du sous-programme découle principalement des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et des documents finals d'autres conférences organisées par l'ONU ».

*Paragraphe 16.25*

Corrections sans objet en français.

*Paragraphe 16.26*

Corrections sans objet en français.

**Sous-programme 5**  
**Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe**

L'intitulé du sous-programme 5 doit se lire comme suit : « Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe ».

**Stratégie*****Paragraphe 16.30***

Remplacer la troisième phrase par : « Il soutiendra et renforcera les travaux du Comité sur les technologies de l'information et de la communication et du Comité de la réduction des risques de catastrophe, organes subsidiaires compétents de la Commission qui servent de base pour dégager un consensus sur l'action à mener au niveau régional tout en offrant un mécanisme efficace pour contribuer à l'exécution des mandats mondiaux ».

***Paragraphe 16.31***

Remplacer la deuxième phrase par : « Il promouvra des démarches intégrées qui privilégient la dimension humaine en fournissant aux États membres des analyses socioéconomiques sur les progrès rapides réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications, les dernières tendances, les nouveaux réseaux et modes de communication sociaux et les nouveaux fossés numériques, en particulier dans les pays les moins avancés et autres pays ayant des besoins particuliers ».

***Paragraphe 16.32***

Remplacer la quatrième phrase par : « Ces efforts se doubleront des services consultatifs régionaux fournis aux États membres en matière de réduction des risques de catastrophe, de progrès dans la mise en place d'un système régional intégré d'alerte rapide financé par le Fonds d'affectation spéciale de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est et d'activités de renforcement des capacités des mécanismes régionaux établis dans le domaine des technologies de l'information et des communications, y compris en matière d'applications spatiales, en faveur d'un développement durable et sans exclusive ».

**Sous-programme 6****Développement social****Stratégie*****Paragraphe 16.35***

Remplacer la dernière phrase par : « Parmi les mandats régionaux qui ont influé sur l'orientation de ce sous-programme figurent les textes issus de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, de la réunion de haut niveau Asie-Pacifique sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et des objectifs du Millénaire pour le développement, de la réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003- 2012), ainsi que de la réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ».

*Paragraphe 16.37*

À la deuxième phrase, remplacer « de la Commission » par « de la CESAP ».

**Sous-programme 7**

**Statistiques**

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

Remplacer la formulation de la réalisation escomptée a) par la formulation suivante : « Meilleure compréhension par les décideurs et la population, grâce à des données et des analyses statistiques, des tendances et des questions nouvelles concernant le développement, en vue de promouvoir des sociétés ouvertes, viables et résilientes ».

**Sous-programme 8**

**Activités sous-régionales de développement**

**Composante 1**

**Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique**

*Indicateurs de succès*

Correction sans objet en français.

**Composante 4**

**Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest**

*Indicateurs de succès*

Remplacer la formulation de l'indicateur de succès a) ii) par la formulation suivante : « Nombre accru de références aux travaux sous-régionaux de la CESAP dans les grands médias de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest ».

**Stratégie**

*Paragraphe 16.42*

Remplacer par : « La responsabilité de la coordination de ce sous-programme incombe au Bureau du Secrétaire exécutif. Les activités seront mises en œuvre par les bureaux sous-régionaux de la CESAP pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et, pour les activités concernant la sous-région de l'Asie du Sud-Est, par les divisions techniques compétentes au siège de la Commission à Bangkok. Le mandat et l'orientation stratégique de ce sous-programme découlent des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011- 2020, le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des

petits États insulaires en développement. En outre, il assurera une coordination étroite avec le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ».

*Paragraphe 16.45*

Remplacer le sous-paragraphe a) par : « a) Planification du développement durable au niveau national, avec notamment l'application de la Stratégie de Maurice et des documents finals du Sommet mondial pour le développement durable ».

*Paragraphe 16.46*

À la première phrase, remplacer « la Commission » par « la CESAP ».

*Paragraphe 16.48*

Corrections sans objet en français.

**Textes adoptés par les organes délibérants**

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

Corrections sans objet en français.

---